

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220315-03-AI
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 15 Mars 2022

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11

Date de convocation

9 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGLIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGLIC.

Absents excusés : Pierre JULIEN, Denis MACHADO.

Monsieur Laurent TROGLIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Groupement de commandes pour la fourniture de papier

N° de délibération : 3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Le groupement de commandes portant sur la fourniture de papiers arrive à échéance le 26 juillet 2022. Afin de le renouveler, un recensement des communes et entités souhaitant y adhérer a eu lieu et douze d'entre-elles souhaitent en faire partie : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Pompey, Saizerais et le Centre Communal d'Action Sociale de Pompey.

Pour la première fois depuis la création de ce groupement, la Communauté de Communes agira en qualité de coordonnateur du groupement ce qui signifie qu'elle sera chargée de la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne.

L'objectif de ce groupement de commandes est double : il s'agit de répondre aux besoins des entités en matière de papiers et de centraliser les besoins afin d'attirer le plus d'acteurs économiques permettant d'optimiser l'achat public.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commande, d'autoriser Monsieur le Président à la signer et de désigner les représentants du Bassin de Pompey admis à siéger à la commission d'achat public du groupement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fourniture de papiers.

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer la convention.

DESIGNE M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'achat public du groupement de commandes.

DESIGNE M. Jean-Jacques MAXANT, suppléant du membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'achat public du groupement de commandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC